

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés**

A.Gt 18-09-2008

M.B. 05-11-2008

**Modifications :**

A.Gt 30-03-09 (M.B. 12-05-09)

A.Gt 22-10-09 (M.B. 09-12-09)

A.Gt 24-03-10 (M.B. 03-06-10)

A.Gt 02-08-10 (M.B. 14-09-10)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 7, 13, § 1<sup>er</sup>, 14 et 25;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécial, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire, du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 18 septembre 2008,

Arrête :

*modifié par A.Gt 30-03-2009 ; A.Gt 02-08-2010*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, ci-après dénommée «la Commission» :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Karine BOGDAN-DE SMEDT ; M. Carlo GIANNONE ; Mme Martine VERMOTTE ; M. Jean-Charles DRESSE ; Mme Antoinette SERVATY ; M. René DUMORTIER ; Mme Joëlle BOSMAN ; M. Pol SOUDAN.	M. Matthieu FAIVRE ; M. Jean-Pierre JAUMOTTE ; M. Hervé PETRE ; Mme Eliane ROSOUX ; M. Marc GERARD ; Mme Anne DE GUELDRE ; Mme Michèle VAN AVERMAET. M. Patrick RASSART.

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :



EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Joëlle SILIEN ; M. Jean-Pierre PERIN ; M. Didier DIRIX; M. Yves BRACONNIER ; M. Joseph THONON; Mme Michèle HONORE; Mme Arlette RORIVE; Mme Fabienne DEROME.	M. Michel BORDIGNON ; M. Albert VANDEREYCKEN ; M. Francis CLOSON ; M. Pierre DOHET; Mme Valérie DE NAYER ; Mme Rita DEHOLLANDER ; M. André HAIDON; M. Guy LARONDELLE.

*remplacé par A.Gt 22-10-2009*

**Article 2.** - Mme Lisa SALOMONOWICZ, directrice générale adjointe, est désignée en qualité de présidente de la Commission.

*remplacé par A.Gt 22-10-2009*

**Article 3.** - M. Christian NOÏRET, directeur général adjoint, est désigné en qualité de président suppléant de la Commission.

*remplacé par A.Gt 24-03-2010*

**Article 4.** - Mme Déborah VAN PASSEL, employée de niveau 2, est désignée en qualité de secrétaire de la Commission.

**Article 5.** - Mme Monique FIEVET, Attachée f.f., est désignée en qualité de secrétaire adjointe de la Commission.

**Article 6.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécial, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés est abrogé.

**Article 7.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 8.** - Le Ministre de l'Enseignement obligatoire ayant le statut dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 septembre 2008.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique,

M. DAERDEN

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT

Le Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

M. TARABELLA